

**1. Principe de fixation :**

Chaque extrémité des câbles est fixée à l'aide d'une cheville à expansion à frapper M10.

**2. Supports admissibles :**

Le présent cahier des charges s'applique uniquement aux fixations réalisées dans des supports bétons sains d'une épaisseur mini de 100 mm et d'une résistance à la compression caractéristique  $\geq 23$  MPa.

**3. Efforts soumis au support pendant l'utilisation :**

Chaque fixation doit être capable de supporter un effort de cisaillement de 400 daN.

Figure 1 : Plancher à plots mous

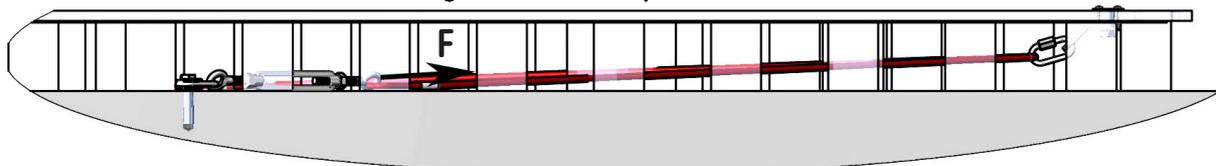
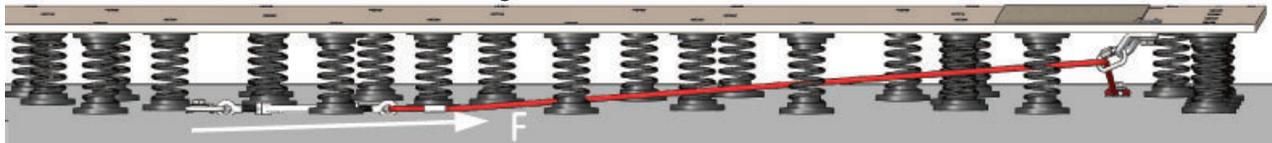


Figure 2 : Plancher à ressorts



**4. Implantation, utilisation et maintenance :**

Voir les plans d'implantation de la salle, la notice de montage **NM206** pour les Kit Anti-rotation de planchers de Praticables ou Pistes d'Acrobatie à plots mous, la notice de montage **NM260** pour les planchers de Praticable 14x14m à ressorts "Glasgow", **NM268** pour les planchers de Praticable 13x13 à ressorts "Glasgow" et **NM277** pour les planchers de Praticable 14x14m & 13x13m à ressorts "Montréal". La localisation des points d'application des efforts dépend des dimensions des pistes et des praticables.

La mise en place des 4 câbles d'arrêt pour les pistes est indispensable à partir de 14 m, en deçà 2 câbles d'extrémité suffisent.

Les dimensions ci-après ne définissent que le lieu d'application des efforts.

Figure 3 : plancher de piste d'acrobatie à ressorts largeur 2m

Longueur  $\geq 14$ m  
(Réfs.: 6181 & 6183)

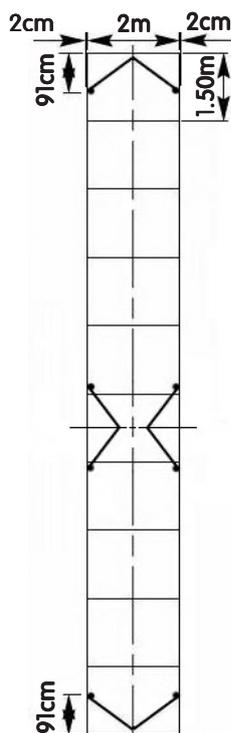


Figure 4 : plancher de piste d'acrobatie à plots mous largeur 2m

Longueur  $\geq 14$ m  
(Réfs.: 6180A & 6186)

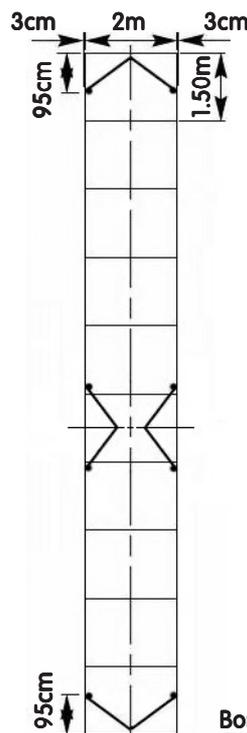


Figure 5 : plancher de Praticable de Gymnastique Artistique à plots mous (Réfs.: 6580B & 6595B)

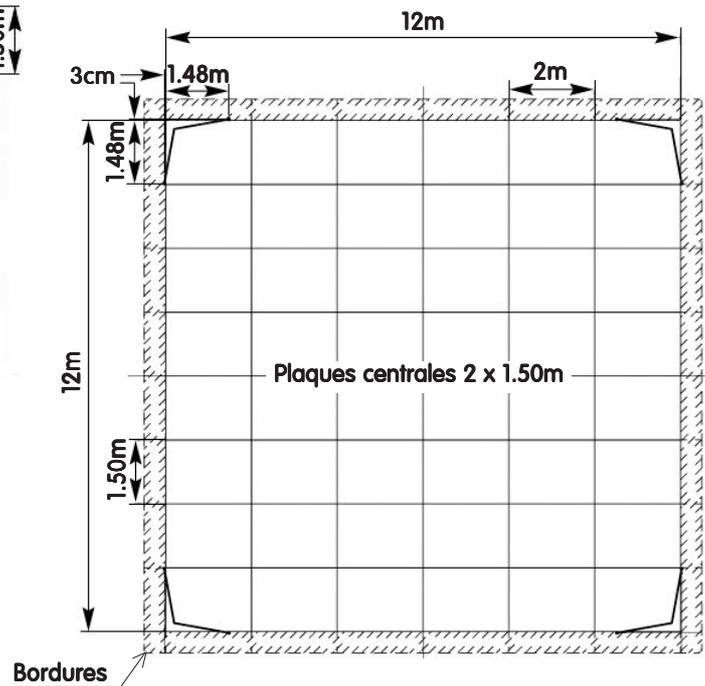


Figure 6 : plancher 13x13m de Praticable de Gymnastique Artistique à ressorts "Glasgow"  
(Réfs.: 6581 & 6583)

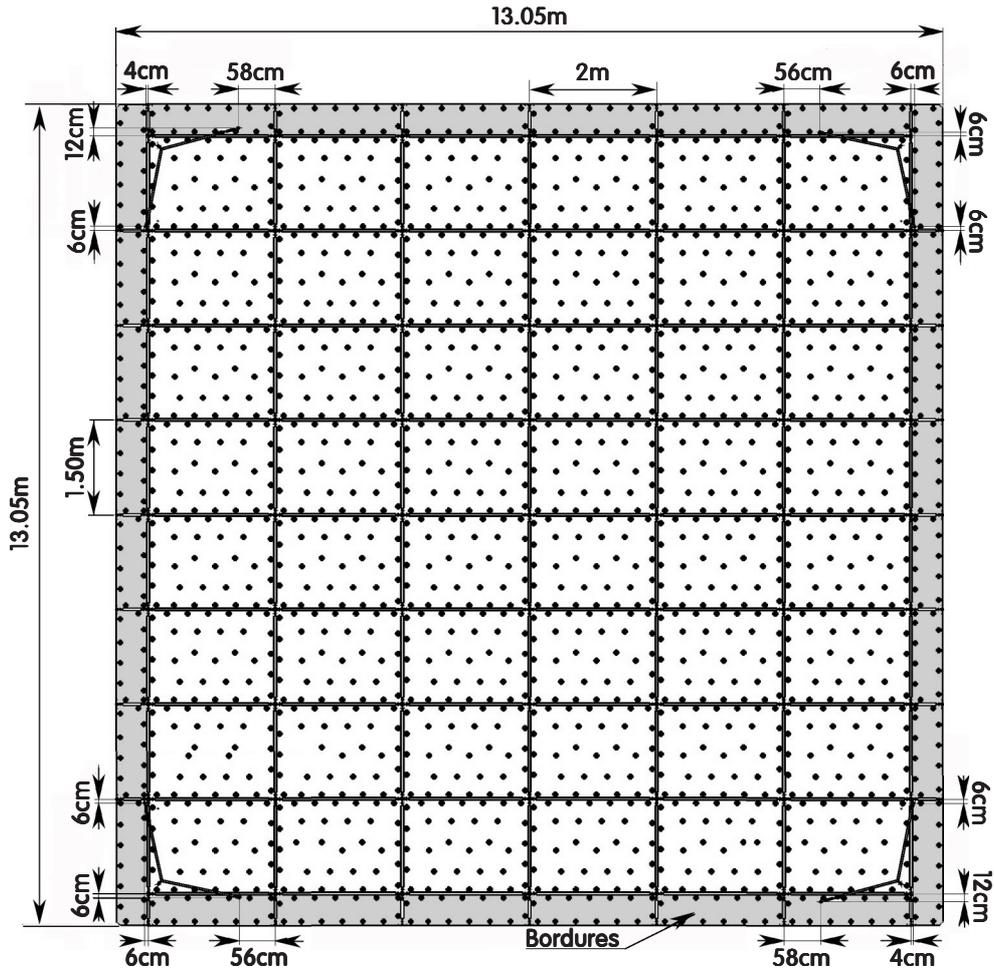
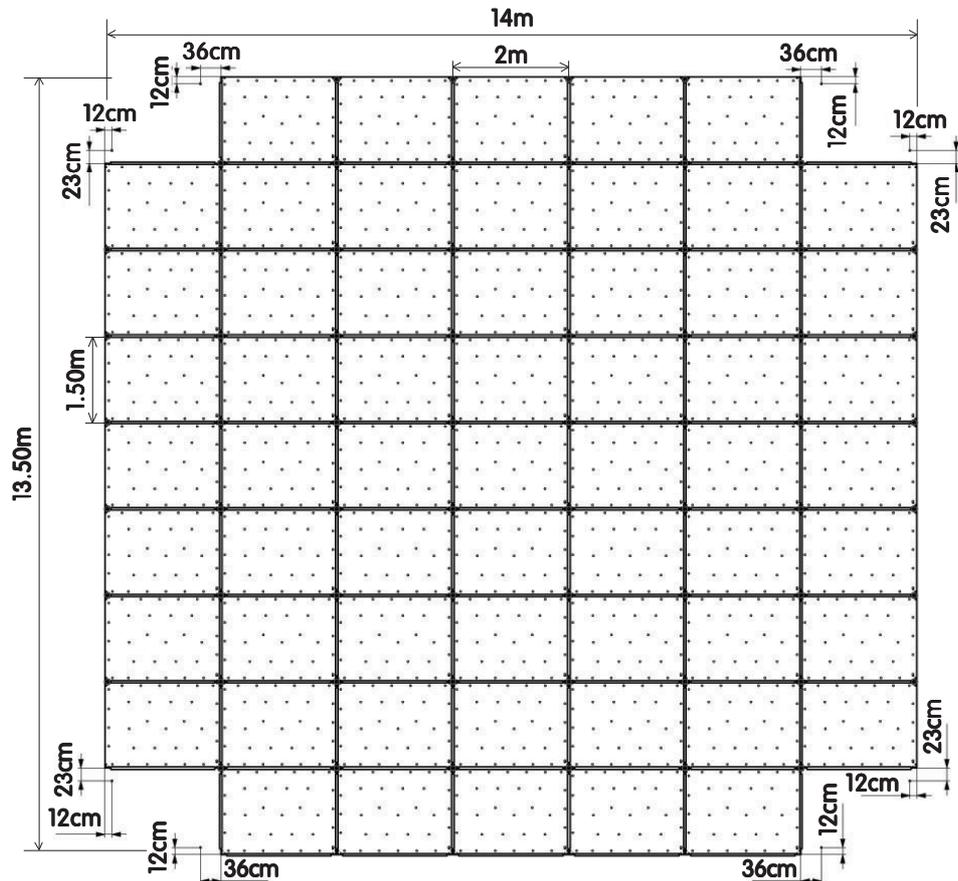
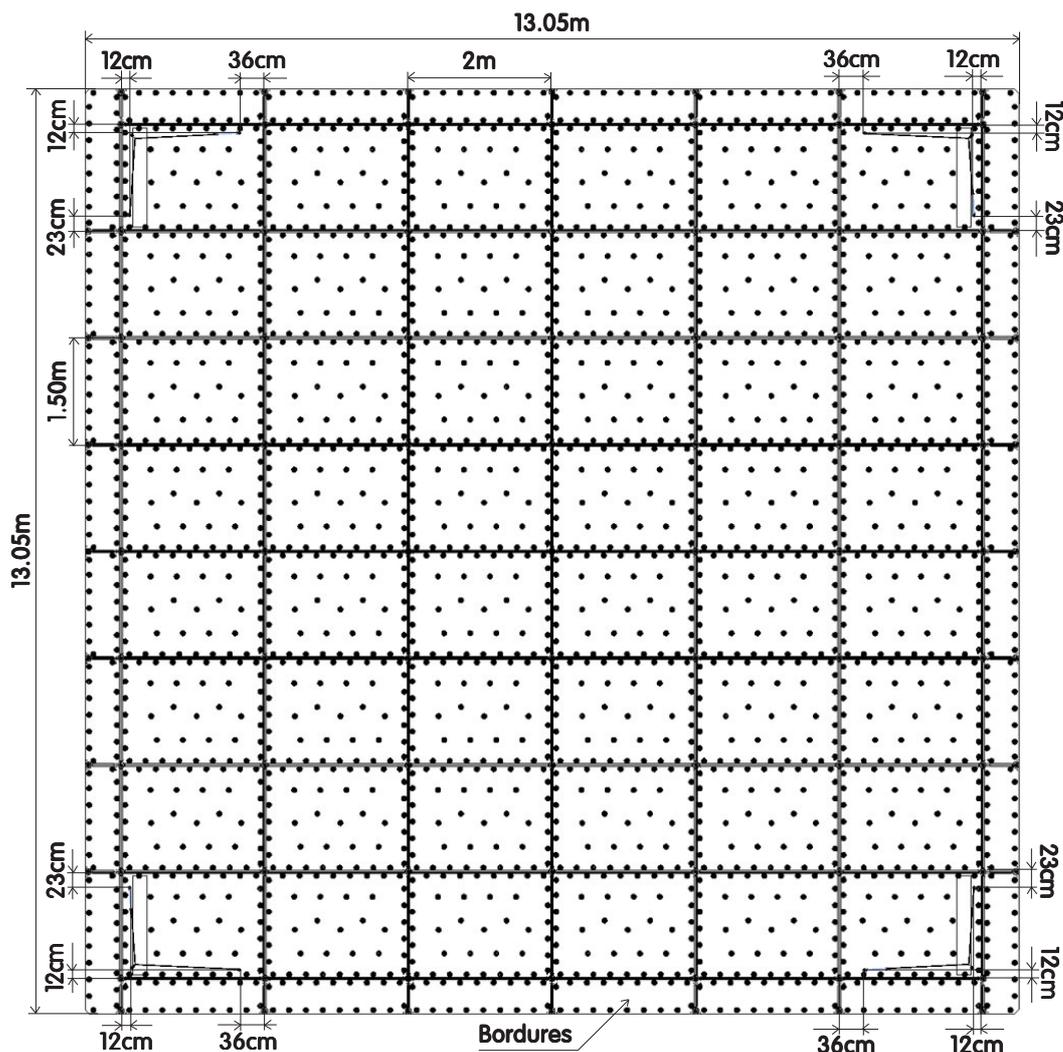


Figure 7 : plancher 14x14m de Praticable de Gymnastique Artistique à ressorts  
"Glasgow" (Réfs.: 6585 & 6587) & "Montréal" (Réfs.: 6785 & 6787)



**Figure 8 : plancher 13x13m de Praticable de Gymnastique Artistique à ressorts "Montréal"**  
(Réfs.: 6781 & 6783)



### 5. Conception des ouvrages :

#### Exigences particulières du support (paragraphe 6 de la norme NF S52-400) :

« Le support doit être apte à recevoir les points de fixation et les efforts transmis par les matériels sportifs.

Les points de fixation ne doivent pas entraver l'intégrité du support (étanchéité, solidité, etc.).

Le propriétaire et/ou le maître d'ouvrage du support est seul habilité à autoriser la réalisation des points de fixation et des essais en tenant compte de leur type et des efforts transmis.

Le propriétaire et/ou le maître d'ouvrage doit confier à un service compétent dans l'art (charpentier, architecte, entrepreneur en bâtiment, bureau d'étude, etc.) le calcul, le dimensionnement et la réalisation :

- des supports de fixations ;
- des massifs de fondations ;
- des renforts supplémentaires éventuels de la structure du support.

Le fabricant du matériel sportif doit fournir au propriétaire ou/et au maître d'ouvrage du support : les charges et sollicitations à prendre en compte, au niveau des points de fixation de son matériel sur le support en relation avec les charges, ainsi que les types et caractéristiques des points de fixation proposés.

Il appartient au maître d'ouvrage de mettre en adéquation le support avec les points de fixation en fonction de leurs positions et des charges fournies par le fabricant du matériel sportif. »

<b>NATURE DU SUPPORT :</b>	<b>Autorisation de fixation du propriétaire et/ou le maître d'ouvrage :</b>	
<b>Matière :</b>	<b>Date :</b>	<b>Cachet :</b>
<b>Présence de revêtement :</b> <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<b>Nom :</b>	
<b>Type de revêtement :</b>	<b>Fonction :</b>	
<b>Épaisseur du revêtement (mm) :</b>		<b>Signature :</b>

La pose du matériel par nos soins ne pourra être effectuée qu'après retour de ce document dûment rempli et signé.